

Des corrections ciblées du Message FRI



**BETTINA BALMER, CONSEILLÈRE NATIONALE
MEMBRE DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Le Conseil national se prononcera durant cette session sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 – et ce, à un moment où la pression budgétaire dans tous les domaines de la Confédération est plus forte qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Après la consultation du Message FRI de l'été dernier, le Conseil fédéral a encore réduit les investissements prévus d'un demi-milliard de francs. Les acteurs du domaine FRI subissent les conséquences de plein fouet.

Au sein de la CSEC et de la CdF du Conseil national, nous avons fait preuve de créativité, pour apporter des modifications sur mesure qui pèsent le moins possible sur le budget fédéral. Une priorisation des contributions de base permet aux hautes écoles cantonales de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant-es, sans mettre en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche. Une réduction supplémentaire prévue dans le domaine des EPF est évitée. Les institutions de ce domaine peuvent ainsi continuer à mener leur initiative comme prévu dans le domaine de l'intelligence artificielle, où la Suisse ne saurait se laisser distancer. La formation professionnelle et les institutions d'encouragement de la recherche, qui subissent également une baisse brutale de financement en 2025, bénéficient d'une plus grande sécurité de planification grâce à une légère hausse des moyens.

Ces corrections obéissent à une devise : elles sont ciblées et se concentrent sur le strict nécessaire. Nous pouvons ainsi poser les jalons pour que le pôle FRI suisse reste compétitif au cours des quatre prochaines années.

P. 2

MESSAGE FRI 2025-2028

La CdF et la CSEC s'accordent sur une bonne proposition

La Commission des finances du Conseil national (CdF-N) et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) se sont penchées sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028).

P. 3

INNOVATION

Analyser les causes du recul des activités
d'innovation

PÉNURIE D'ENSEIGNANT-ES

La CSEC-E n'entre pas en matière sur l'initiative
cantonale

LOI SUR LES EPF

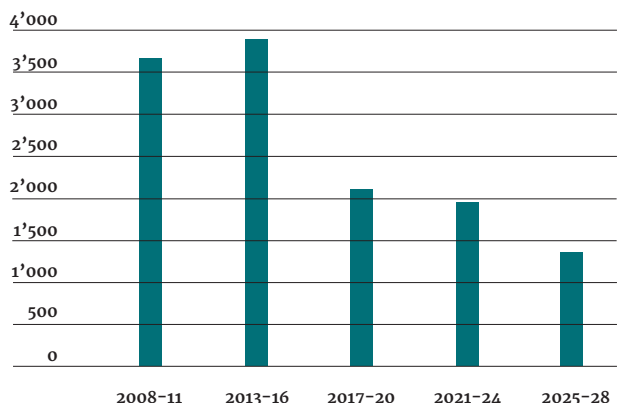
La CSEC-N veut augmenter les taxes d'études
pour les étudiant-es venant de l'étranger

P. 4

FINANCEMENT DU DOMAINE FRI

La croissance des moyens ne parvient pas à suivre
l'augmentation de la demande

Hausse des dépenses dans le cadre des programmes quadriennaux
dans la formation, la recherche et l'innovation



Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec
l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2024

MESSAGE FRI 2025-2028

La CdF et la CSEC s'accordent sur une bonne proposition

La Commission des finances du Conseil national (CdF-N) et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) se sont penchées sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028). Les deux commissions ont identifié un déséquilibre entre les objectifs fixés par le Conseil fédéral pour les actrices et acteurs du domaine FRI et le financement alloué pour les mener à bien. Elles recommandent au Conseil national de soutenir des augmentations ciblées pour corriger ce décalage.

En juin 2023, le Conseil fédéral a mis pour la première fois en consultation le Message FRI 2025-2028. Dans son projet, il prévoyait un financement de 29,7 milliards de francs, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2% en termes nominaux, soit 1% en termes réels. Les actrices et les acteurs du domaine FRI ainsi que les cantons se sont montrés préoccupés par les faibles moyens annoncés pour la prochaine période d'encouragement. Au vu des grands défis à relever dans le domaine FRI, ils avaient déjà pointé du doigt le décalage entre les objectifs fixés et les moyens financiers mis à disposition pour les atteindre.

Au printemps 2024, en raison de la situation tendue du budget fédéral, le gouvernement fédéral a ajouté une coupe de 500 millions de francs au total des moyens prévus dans le projet de message. Ainsi, un certain nombre d'actrices et acteurs du domaine FRI disposeront en 2025 de moyens inférieurs à ceux de l'année précédente. Sans pour autant revoir la voilure des objectifs et des tâches fixés. Avec cette coupe, il a réduit la croissance annuelle moyenne à 1,6% en termes nominaux, fixant le plafond des dépenses à 29,2 milliards de francs au maximum. Le domaine des EPF et les hautes écoles cantonales sont particulièrement touchés. En tenant compte du renchérissement attendu, ils devront faire face ces prochaines années à une croissance quasi nulle, voire à une diminution des moyens financiers en termes réels.

Des corrections ciblées

La CdF-N et la CSEC-N souhaitent réduire le décalage entre les tâches fixées aux actrices et acteurs du domaine FRI et les investissements prévus à cet effet. Dans le cadre de son co-rapport, une majorité de la CdF-N recommande ainsi à la CSEC-N et au Conseil national de soutenir une croissance annuelle moyenne de 1,7%. Les demandes correspondantes pour des augmentations ciblées sont soutenues par la CSEC-N. Les plafonds des dépenses relatifs au financement de la formation professionnelle, au domaine des EPF, aux hautes écoles cantonales et aux institutions chargées d'encourager la recherche doivent être augmentés de 145,7 millions de francs au maximum selon cette proposition. Grâce à elle, la formation professionnelle et les hautes écoles peuvent faire face au nombre croissant de personnes en formation et d'étudiant-es sans perte de qualité et le domaine des EPF peut procéder aux investissements nécessaires dans son initiative sur l'intelligence artificielle. En matière d'encouragement de la recherche, les tâches nationales sont renforcées compte tenu de la grande incertitude persistante liée à l'exclusion de « Horizon Europe ». La majorité de la CSEC-N propose à son Conseil de petites augmentations supplémentaires pour la formation continue, le parc d'innovation et les instituts de recherche d'importance nationale.

Retour au projet mis en consultation

Les propositions minoritaires de la CdF-N et de la CSEC-N visent à revenir, pour les actrices et acteurs du domaine FRI, au taux de croissance des moyens de 2% initialement prévu dans le projet de consultation. Avec ces demandes, les institutions concernées du domaine FRI retrouvent la sécurité de planification qui leur est indispensable et les prestations fournies peuvent être maintenues à leur niveau actuel. Par ailleurs, une minorité de la CSEC-N propose une croissance des moyens de 2,5%. Les deux commissions ont en outre déposé des propositions de minorité visant à réduire les plafonds de dépenses de plusieurs arrêtés fédéraux.

Le Conseil national se penchera sur le Message FRI 2025-2028 le 29 mai 2024.

MESSAGE FRI 2025-2028

Recommandations de vote sur les arrêtés fédéraux 1-12 — Lire l'encadré à la page 3

MESSAGE FRI 2025-2028**Recommandations de vote sur les arrêtés fédéraux 1-12**

Le Réseau FUTURE recommande aux membres du Conseil national de :

- **soutenir toutes les propositions majoritaires** de la Commission des finances (CdF-N) et de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N).*
- **soutenir les propositions minoritaires** issues de la CdF-N et de la CSEC-N visant une **augmentation** des plafonds de dépenses proposés par le Conseil fédéral.
- **rejeter les propositions minoritaires** issues de la CdF-N et de la CSEC-N visant une **diminution** des plafonds de dépenses proposés par le Conseil fédéral.

*A l'exception des propositions de coupes de la majorité de la CSEC-N sur les arrêtés fédéraux 6 et 11.

INNOVATION**Analyser les causes du recul des activités d'innovation**

Depuis deux décennies, la Suisse enregistre un recul des activités liées à l'innovation de ses entreprises. En février 2024, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a pris connaissance d'un rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation portant sur le sujet. La CSEC-N a décidé, à l'unanimité, de déposer un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser les causes de ce recul. Dans le cadre de cet examen, une attention particulière devra être accordée aux défis de la numérisation, aux exigences relatives à la durabilité et à l'enjeu de la coopération en matière d'innovation. Si le Conseil national suit la proposition de sa commission et transmet le postulat au Conseil fédéral, celui-ci devra également montrer comment éliminer les obstacles au processus d'innovation dans le cadre de ce rapport. La Chambre basse se prononcera à ce sujet au cours de la première semaine de la session d'été.

PÉNURIE D'ENSEIGNANT-ES**La CSEC-E n'entre pas en matière sur l'initiative cantonale**

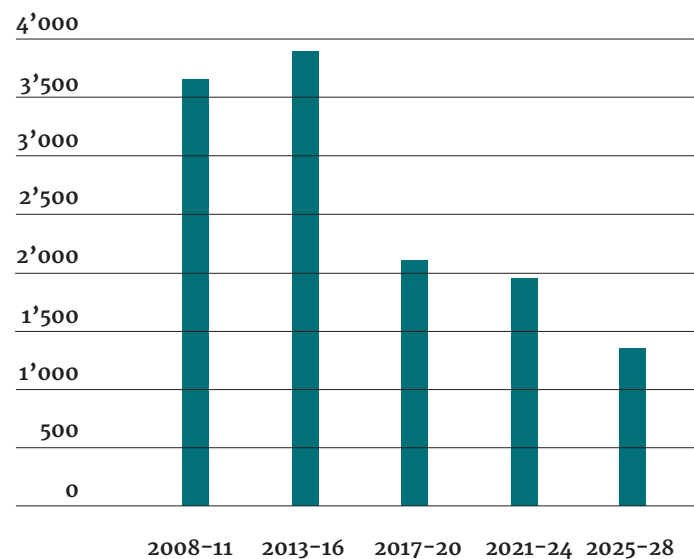
A la fin avril 2024, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a examiné une initiative déposée par le canton de Saint-Gall demandant l'admission sans examen pour les titulaires d'une maturité professionnelle aux hautes écoles pédagogiques (HEP). La CSEC-E a décidé, par 6 voix contre 6 et une abstention avec la voix prépondérante de la présidente, de ne pas donner suite à l'initiative, dont l'objectif est de lutter contre la pénurie d'enseignant-es au niveau primaire. Au printemps 2023, le Conseil national avait transmis au Conseil fédéral un postulat de la même teneur. L'Administration fédérale a présenté les résultats intermédiaires du rapport en réponse au postulat aux membres de la CSEC-E. Une majorité de la commission estime que ces premiers résultats constituent une base suffisante pour prendre une décision définitive concernant l'initiative en question. Une minorité souhaite donner suite à l'initiative, tout en attendant le rapport final pour prendre toute autre décision. Le Conseil des Etats se prononcera sur l'initiative cantonale lors de la première semaine de la session.

LOI SUR LES EPF**La CSEC-N veut augmenter les taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger**

Dans le cadre des discussions sur la modification de Loi sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF), la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a décidé par 21 voix contre 3, de multiplier au moins par trois le montant des taxes d'études pour les nouvelles et nouveaux étudiant-es venant de l'étranger. L'objectif de cette augmentation des taxes est de générer plus de moyens financiers pour le domaine des EPF pour les années à venir. La CSEC-N a débattu de cette thématique sur la base d'une proposition de la Commission des finances du Conseil national. Une minorité de la CSEC-N souhaite que les taxes soient trois à cinq fois plus élevées pour les étudiant-es étranger-ère-s. Une autre minorité demande de maintenir la formule potestative du Conseil fédéral. Elle estime qu'une augmentation des taxes rendrait l'accès trop difficile pour les étudiant-es moins bien lotis sur le plan socio-économique.

Hausse des dépenses dans le cadre des programmes quadriennaux dans la formation, la recherche et l'innovation

En millions de francs

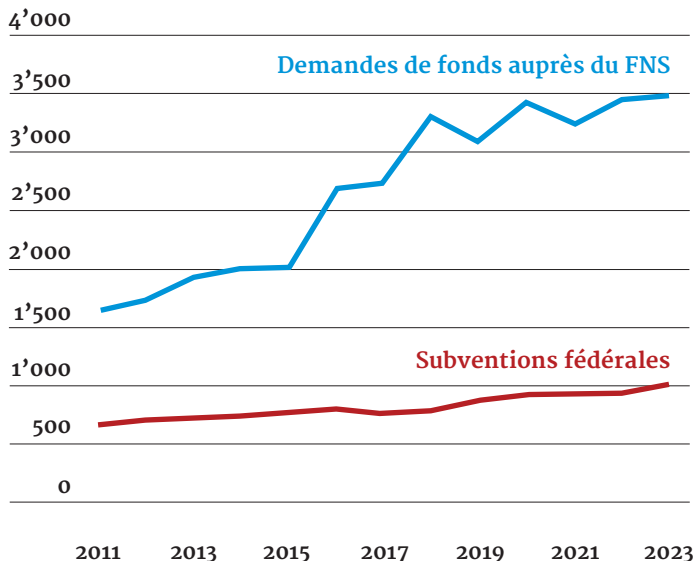


L'année 2012 ne figure pas. Elle a été financée séparément afin de faire coïncider la planification FRI avec les législatures.

Source: NZZ

Evolution des subventions fédérales et des demandes de fonds

En millions de francs



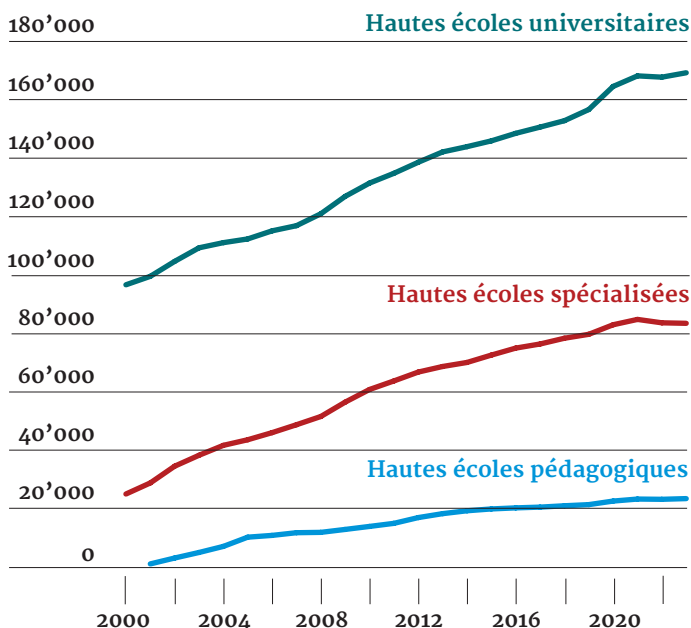
Source: FNS

FINANCEMENT DU DOMAINE FRI

La croissance des moyens ne parvient pas à suivre l'augmentation de la demande

Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI) fait partie des priorités de la Confédération. Depuis 2017, la croissance des moyens investis dans le domaine FRI est toutefois en recul (figure 1), tandis que les besoins financiers ont continué à fortement augmenter. Dans le domaine de la recherche, le Fonds national suisse (FNS) constate un fort décalage entre les subventions fédérales et les moyens demandés par les groupes de recherche, en forte hausse depuis 2015 (figure 2). Un grand nombre de projets de qualité ne peuvent aujourd'hui plus être financés. Dans le domaine de la formation, les hautes écoles enregistrent une croissance ininterrompue du nombre d'étudiant-es (figure 3), qui met la qualité de la formation au défi.

Etudiant-es selon le type de hautes écoles



Source: OFS